



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Vingt-huitième session**

Genève, 25-27 septembre 2019

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

Gestion durable des ressources :**Groupes d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité,
du gaz et de la gestion des ressources : mandats et plans de travail****Plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2020-2021****Document établi par le Groupe d'experts du gaz****I. Introduction**

1. Le Groupe d'experts du gaz (ci-après : « Groupe d'experts ») a pour mandat d'offrir un cadre propice au dialogue multipartite sur la promotion de la production, de la distribution et de la consommation durables et non polluantes de gaz dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
2. Les activités du Groupe d'experts portent sur la concertation et l'échange d'informations et de données d'expérience entre États membres de la CEE sur des questions d'intérêt régional concernant le gaz, notamment la part sans cesse croissante du gaz dans l'approvisionnement total en énergie primaire et son incidence sur les plans économique, social et environnemental. Concrètement, les activités du Groupe d'experts du gaz visent à aider les États membres de la CEE à honorer certains engagements politiques de première importance, tels le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'ensemble des États Membres de l'ONU en 2015 et l'Accord de Paris sur le climat.

II. Activités concrètes

3. Après le succès de la mise en œuvre du plan de travail pour 2018-2019 et suite aux recommandations du Groupe d'experts et de son Bureau, le Groupe d'experts continuera à mener des activités globalement liées au rôle de catalyseur que joue le gaz dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 des Nations Unies. Certaines de ces activités s'inscrivent, moyennant les ajustements nécessaires, dans la continuité d'activités antérieures. Plusieurs activités nouvelles et transversales relevant du mandat du Groupe d'experts et correspondant à de nouvelles priorités sont également prévues.
4. L'activité proposée A, intitulée « Rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable », consiste à donner une vue d'ensemble du rôle du gaz dans la réalisation de l'ensemble du Programme 2030, un accent particulier étant mis sur les objectifs 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 8



(Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous). D'autres activités prévues par ce plan de travail (qui portent sur le gaz et la qualité de l'air, les émissions de méthane, les synergies avec les énergies renouvelables ou l'utilisation du gaz dans les transports) pourraient être considérées comme des incursions dans certains domaines plus spécifiques relevant d'un objectif de développement durable particulier ou quelques-uns d'entre eux.

5. Le Groupe d'experts est prêt à aller au-delà de son mandat de base en contribuant, avec d'autres organes subsidiaires, à la mise en œuvre d'activités transversales et relatives aux interactions relevant du Comité de l'énergie durable, telles que le projet sur les moyens de promouvoir l'énergie durable et les travaux menés dans le domaine de la transition énergétique.

6. Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, le Groupe d'experts estime que ce plan de travail relativement fourni ne sera mis en œuvre avec succès que si des experts du gaz s'y investissent fortement. C'est pourquoi l'un de ses principaux critères pour le choix des activités à mener en priorité dans le cadre du programme de travail pour 2020-2021 a été la volonté affichée par les experts de jouer un rôle actif entre ses sessions. L'effet de certaines activités dépendra des ressources disponibles.

A. Rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable

Description

7. Étant donné que le gaz continue de jouer un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de l'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, ainsi que dans la réalisation des autres cibles de l'objectif de développement durable 7, cette activité s'inscrit dans le prolongement des travaux menés dans le cadre des programmes de travail précédents.

8. Le Groupe d'experts a reconnu que dans certaines circonstances et dans certains États membres de la CEE le gaz pouvait représenter la solution la plus rapide et la moins onéreuse pour la décarbonisation du secteur énergétique et l'accroissement de son efficacité globale. Dans l'optique du développement, le gaz est pertinent pour la réalisation de nombreux autres objectifs de développement durable tels que l'objectif 1 (pas de pauvreté), l'objectif 2 (faim zéro), l'objectif 5 (égalité entre les sexes), l'objectif 6 (eau propre et assainissement), l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructures), l'objectif 11 (villes ouvertes à tous, sûres, résistantes et durables), l'objectif 12 (modes de consommation et de production durables) et l'objectif 13 (action climatique).

9. Le Groupe d'experts du gaz est convaincu que le fait d'assurer aux femmes et aux filles, entre autres, l'égalité d'accès à l'éducation, au travail décent et à la représentation dans les processus décisionnels de la chaîne de valeur du gaz serait une source d'avantages sociaux, économiques et environnementaux substantiels pour les États membres de la CEE. Le Groupe d'experts a en outre à cœur d'explorer les solutions qui s'offrent à l'industrie gazière pour faciliter la transition vers une économie résiliente face aux changements climatiques et à faibles émissions de carbone tout en tenant compte de préoccupations sociales telles que la création d'emplois (transition dite « juste »). Cela étant, les travaux menés dans le cadre de cette activité consisteront tout particulièrement à déterminer en quoi le gaz et le gaz naturel liquéfié (GNL) peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous).

Travaux à mener

a) Le Groupe d'experts continuera à étudier et à promouvoir le rôle du gaz et du GNL dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 7 (Accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 5 et 8, dans la région de la CEE et au-delà ;

b) Le Groupe d'experts élaborera et sélectionnera des éléments probants – études de cas, notes d'information et documents – mettant en évidence le rôle du gaz et du GNL dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans divers contextes géopolitiques et économiques.

Réalisations attendues

a) Concertation sur le rôle du gaz dans la réalisation de l'objectif de développement durable 5, en ce qui concerne la participation des femmes à la prise de décision tout au long de la chaîne de valeur du gaz, et de l'objectif de développement durable 8, relatif au travail décent et à la croissance économique – d'ici à décembre 2021 ;

b) Diffusion d'une série de documents, d'études de cas, de notes d'information et de procès-verbaux de concertation sur le rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable – d'ici à décembre 2021 ;

c) Création d'un réseau d'experts pour promouvoir l'équilibre entre hommes et femmes dans l'élaboration et le financement des projets relatifs au gaz et recommandations sur l'action à mener en vue de la prise en compte des femmes dans la prise de décision tout au long de la chaîne de valeur gazière (sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires) – d'ici à décembre 2021.

B. Diffusion des lignes directrices sur les pratiques optimales de gestion des émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier

Description

10. Dans le cadre du programme de travail pour 2018-2019, le Groupe d'experts a élaboré et publié les lignes directrices sur les pratiques optimales en matière de gestion du méthane dans le secteur pétrolier et gazier. Ces travaux ont bénéficié du soutien de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis, pour le compte de l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM), au titre d'un projet axé sur la réduction des émissions de méthane venant des industries extractives financé par des fonds extrabudgétaires.

11. Pendant la période 2020-2021, le Groupe d'experts s'emploiera tout particulièrement à faire connaître les lignes directrices et à les étoffer en recherchant des études de cas pertinentes démontrant la validité des principes qui y sont énoncés.

12. L'ampleur et la portée de cette activité dépendront des ressources disponibles.

Travaux à mener

a) En collaboration avec l'EPA, l'IMM et d'autres parties prenantes, le Groupe d'experts sollicitera, rassemblera, éditera, publiera et diffusera des études de cas exemplaires sur la notification, la mesure et la réduction des émissions de méthane ;

b) Le Groupe d'experts choisira d'autres partenaires potentiels, tels que l'Initiative des industries pétrolière et gazière pour le climat, la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la conservation de l'environnement (IPIECA), Gas Infrastructure Europe (GIE) et l'Association technique de l'industrie européenne du gaz naturel (MARCOGAZ), et organisera avec eux des ateliers de renforcement des capacités dans la région de la CEE et au-delà.

Résultats attendus

a) Études de cas sur la réduction des émissions de méthane dans le secteur gazier de la région de la CEE – d'ici à décembre 2021 ;

b) Ateliers de renforcement des capacités dans certains États membres pour faire connaître les principes des meilleures pratiques – d'ici à décembre 2021 ;

c) Soutien aux activités menées dans le cadre de l'initiative « 2020 – Année internationale du méthane », si ce projet est approuvé par le Conseil économique et social des Nations Unies – d'ici à décembre 2020.

C. Énergies renouvelables et gaz : synergies et gaz à faible teneur en carbone (biogaz, biométhane et hydrogène)

Description

13. Dans ses travaux antérieurs, le Groupe d'experts a fait valoir que le gaz et le GNL pourraient jouer un rôle essentiel dans l'accélération du déploiement des sources d'énergie renouvelables. À sa sixième session, le Groupe d'experts a estimé que le triangle « gaz-énergie renouvelable-efficacité énergétique » pouvait être un cadre adéquat pour parvenir à un avenir énergétique durable. Il a semblé au Groupe d'experts que pour mettre sur pied le système énergétique durable de demain au moindre coût et le plus rapidement possible, il convenait : 1) d'améliorer l'efficacité énergétique afin de réduire les besoins en énergie ; 2) de répondre aux besoins énergétiques restants en associant le gaz et les énergies renouvelables.

14. Le Groupe d'experts a récemment fait valoir que les combustibles gazeux – qu'il s'agisse du gaz naturel classique ou des gaz renouvelables/décarbonés/à teneur en carbone faible ou nulle (tels que le biogaz, le biométhane, les mélanges de gaz naturel et d'hydrogène et l'hydrogène vert ou bleu) – continueraient à servir de vecteurs énergétiques pendant un certain temps. C'est pourquoi il propose aux États membres de la CEE de les aider à mettre en place des mesures propres à stimuler les activités de mise au point, de démonstration et de déploiement concernant des projets portant sur les gaz renouvelables, décarbonés et à teneur faible ou nulle en carbone.

15. Dans le cadre de cette activité, le Groupe d'experts explorera plusieurs voies menant à la décarbonisation du gaz grâce à la mise en place de mesures concrètes favorisant la mise en commun des compétences techniques, des données, des informations sur les résultats obtenus et les meilleures pratiques dans ce domaine, du point de vue de l'industrie gazière.

16. L'ampleur et la portée de cette activité dépendront des ressources disponibles.

Travaux à mener

a) En étroite collaboration avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, passer en revue les documents et ouvrages existants sur les moyens de surmonter les principaux obstacles et recenser les possibilités de synergies entre le gaz et les énergies renouvelables (pilotage : Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et Groupe d'experts du gaz) ;

b) Le Groupe d'experts étudiera le rôle que pourraient jouer les infrastructures gazières pour accélérer la mise en place de projets sur les gaz renouvelables/décarbonés/à faible teneur en carbone ;

c) À la lumière des résultats des derniers travaux scientifiques, le Groupe d'experts déterminera si, quand et comment les réglementations existantes en matière de construction, d'exploitation et de sécurité des gazoducs pourraient être actualisées de manière à ce que l'hydrogène puisse contribuer davantage à la décarbonisation de l'économie.

Résultats attendus

a) Concertation sur l'action à mener en ce qui concerne les synergies entre les énergies renouvelables et le gaz et le rôle des gaz renouvelables/décarbonés/à faible teneur en carbone dans le futur système énergétique – d'ici à décembre 2021 ;

b) Sous réserve de disposer des ressources nécessaires, action de popularisation des pratiques et des mesures recommandées en ce qui concerne le rôle des gaz renouvelables/décarbonés/à faible teneur en carbone dans les futurs systèmes énergétiques des États membres de la CEE ;

c) Sous réserve de disposer des ressources nécessaires, élaboration de recommandations sur la façon de moderniser les infrastructures gazières pour qu'elles puissent prendre en charge une part plus importante d'hydrogène – d'ici à décembre 2021.

D. Le gaz et les infrastructures gazières en tant qu'épine dorsale d'un système de fourniture d'électricité et d'énergie à faible émission de carbone

Description

17. Lors de l'élaboration du présent programme de travail, le secrétariat a réalisé une enquête dans laquelle il était demandé de choisir entre 15 activités possibles définies par le Groupe d'experts à sa sixième session. Certaines des activités proposées dans l'enquête semblent être étroitement liées. Il s'agit : 1) de l'utilisation des infrastructures gazières pour opérer la transition vers une économie à faibles émissions ; 2) de l'étude du rôle du gaz dans l'intégration sectorielle et la décarbonisation de l'économie ; 3) de l'étude du rôle du gaz dans la transition vers de nouveaux systèmes de fourniture d'électricité ; 4) du déploiement de réseaux de gaz intelligents pour maximiser l'efficacité du transport et de l'utilisation de l'énergie.

18. Dans le cadre de son programme de travail actuel, le Groupe d'experts a remarqué :

a) Que les infrastructures gazières existantes pouvaient, grâce à leur forte capacité de stockage et de transport, être très efficaces et très rentables ;

b) Que l'efficacité du transport, de l'utilisation et du stockage de l'énergie pourrait globalement être améliorée grâce à une meilleure gestion des ressources gazières actuelles ;

c) Qu'un nombre croissant d'États membres de la CEE s'engageaient à éliminer progressivement le charbon, le lignite ou l'énergie nucléaire dans les quinze à vingt prochaines années.

19. Cette activité représente la contribution du Groupe d'experts aux débats d'orientation relatifs à toutes ces notions étroitement liées. Son ampleur et sa portée dépendront des ressources disponibles.

Travaux à mener

a) Le Groupe d'experts proposera aux décideurs de les informer sur les avantages de l'électricité produite à partir de gaz et de GNL et sur les derniers progrès techniques, l'objectif étant de réduire les émissions et d'accroître l'efficacité et la réactivité ;

b) Le Groupe d'experts montrera comment les réseaux de gaz intelligents peuvent maximiser l'efficacité du transport et de l'utilisation de l'énergie ;

c) Le Groupe d'experts s'intéressera à la manière d'utiliser les infrastructures gazières pour opérer la transition vers une économie à faibles émissions ;

d) Le Groupe d'experts s'efforcera de définir les conditions économiques, sociales, géopolitiques et environnementales qui permettraient le remplacement des combustibles fossiles solides et liquides par le gaz pour la production d'électricité, le chauffage et les transports.

Résultats attendus

a) D'ici à décembre 2021, concertation sur l'action à mener en ce qui concerne :

i) Les avantages des systèmes de production d'électricité à base de gaz et de GNL et la façon dont le gaz peut remplacer efficacement le charbon et le lignite ;

ii) Les possibilités d'utilisation des infrastructures gazières pour opérer la transition vers une économie à faibles émissions ;

iii) Les réseaux de gaz intelligents et leur capacité à accroître l'efficacité du transport et de l'utilisation de l'énergie ;

b) Recommandations sur l'action à mener en ce qui concerne les avantages économiques et environnementaux des systèmes de production d'électricité fonctionnant au gaz (sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires) – d'ici à décembre 2021.

E. Rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain

Description

20. Cette activité s'inscrit dans la continuité des travaux menés dans le cadre du programme de travail pour 2018-2019. À sa sixième session, tenue en mars 2019, le Groupe d'experts a pris note des rapports alarmants publiés récemment, qui font état de la détérioration de la qualité de l'air et de l'augmentation de la pollution dans les zones urbaines de certains États membres de la CEE. Il a conclu que le fait de remplacer des combustibles plus polluants par le gaz, en particulier pour la production d'électricité, le chauffage et, dans la mesure du possible, les transports, était une manière efficace de lutter contre la pollution atmosphérique. Une augmentation de la part du gaz dans le bouquet énergétique réduirait considérablement et immédiatement les concentrations de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, monoxyde de carbone, méthane, composés organiques volatils, dioxyde de soufre et particules) qui ont des effets sur la santé humaine, l'environnement et l'économie.

21. Les États membres de la CEE œuvrent déjà en étroite collaboration à la réduction de la pollution atmosphérique et à l'amélioration de la qualité de l'air, dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses huit protocoles.

L'ampleur et la portée de cette activité dépendront des ressources disponibles.

Travaux à mener

a) En collaboration avec les partenaires concernés, le Groupe d'experts proposera aux États membres touchés de les aider à régler les problèmes de qualité de l'air en favorisant le passage au gaz naturel ;

b) Le Groupe d'experts proposera au secrétariat de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à ses principales parties prenantes de les aider et de coordonner ses activités avec eux.

Résultats attendus

a) Concertation sur l'action à mener en ce qui concerne le rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain – d'ici à décembre 2021 ;

b) Action en vue de faire connaître des études de cas et les meilleures pratiques (sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires) concernant le rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain – d'ici à décembre 2021.

F. Utilisation du gaz dans les transports – difficultés et possibilités

Description

22. Le gaz naturel comprimé (GNC) et le GNL présentent des avantages environnementaux et économiques importants qui en font un substitut sérieux au gazole et au mazout pour les véhicules utilitaires légers et lourds et pour le transport maritime. Pourtant, ils ne détiennent actuellement qu'une part minime du marché des carburants employés dans les transports. Leur utilisation dans ce secteur se heurte encore à d'importants obstacles, qui doivent être mieux compris.

23. Cette activité s'inscrira dans le prolongement des actions qui ont été menées à bien dans le cadre des programmes précédents. En 2017, le Groupe d'experts a élaboré un rapport sur l'élimination des obstacles à l'utilisation du gaz naturel comme carburant dans les transports maritimes. En 2018, il a publié une étude de cas de l'Espagne portant sur une expérience d'alimentation des poids lourds en GNL à petite échelle, en tablant sur le fait que les cinquante ans d'expérience de l'Espagne dans ce domaine pourraient donner matière à réflexion à des pays comme la Croatie, la Grèce, l'Italie, la Lituanie et la Pologne, ou à tout autre pays de la CEE souhaitant décarboniser son secteur des transports en augmentant ses capacités en matière d'alimentation des poids lourds en GNL.

24. L'ampleur et la portée de cette activité dépendront des ressources disponibles.

Travaux à mener

a) Le Groupe d'experts s'emploiera, en étroite collaboration avec les principales parties prenantes, à faire connaître ses travaux antérieurs sur l'utilisation du gaz dans les transports ;

b) Le Groupe d'experts suivra de près les éléments nouveaux, sur les plans technique, environnemental et économique, en matière d'utilisation du GNC et du GNL dans les transports, et attirera l'attention des États membres de la CEE intéressés sur ces informations.

Réalisations attendues

a) Concertation sur l'action à mener en ce qui concerne les obstacles à l'utilisation du GNC et du GNL dans les transports et les éléments nouveaux dans ce domaine, en particulier dans le secteur maritime – d'ici à décembre 2021 ;

b) Recommandations d'actions à mener en vue de l'élimination des obstacles à l'utilisation du GNC et du GNL dans les transports, en particulier dans le secteur maritime (sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires) – d'ici à décembre 2021.

G. Promotion de la production, de la distribution et de la consommation durables et non polluantes de gaz et de GNL dans la région de la CEE

Description

25. Cette activité relève de la principale mission du Groupe d'experts, à savoir la mise à disposition d'un cadre permettant un échange multipartite sur les moyens de promouvoir la production, la distribution et la consommation durables et propres de gaz dans la région de la CEE. Elle porte sur un ensemble de sujets qui concernent à la fois les pays producteurs, les pays consommateurs et les pays de transit, l'industrie gazière et d'autres parties prenantes, et facilite le dialogue entre eux sur le transit, la sécurité de l'approvisionnement et la demande en matière de gazoducs.

Travaux à mener

26. Le Groupe d'experts, à sa session annuelle et à l'occasion d'autres réunions et ateliers tenus dans la région de la CEE, organisera des manifestations pour présenter et diffuser des documents directifs sur divers thèmes liés au gaz, selon les besoins.

Résultats attendus

a) Concertation sur l'action à mener en ce qui concerne le gaz et le GNL (approvisionnement, transit et demande) – d'ici à décembre 2021 ;

b) Présentation, aux sessions annuelles, de documents d'orientation sur des questions d'actualité, pour examen approfondi – d'ici à décembre 2021.